



# Pouvoir d'achat et emploi : des outils de sortie de la crise

## Pour nos salaires, il y a urgence !

La FSU a défendu ce point de vue dès l'installation du gouvernement, comme elle le faisait auparavant. Des négociations s'ouvrent dans la Fonction publique. Elles sont nécessaires, mais ne doivent pas permettre au gouvernement d'esquiver la revendication des personnels d'une mesure générale immédiate de hausse des traitements.

Pour beaucoup d'agents de la Fonction publique, la vie est difficile : 20 % des agents sont payés au niveau du SMIC ; les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités, les professions qualifiées sont insuffisamment rémunérées. Cela se traduit par une crise de recrutement profonde pour les métiers enseignants.

### La FSU revendique :

- La fin du gel du point d'indice, son l'indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes (plus de 13 % depuis 2000) ;
- Un salaire minimum à 1600 € net ;
- La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires ;
- La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
- La suppression de la journée de carence.

## Faudrait-il, en temps de crise accepter l'austérité ?

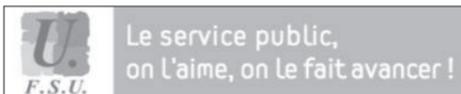
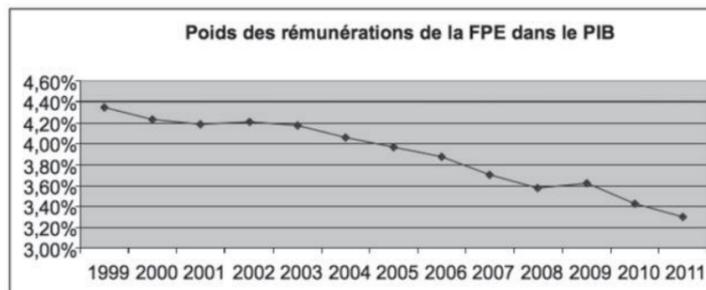
Les salaires ne sont pas responsables de la crise. Crise financière, elle est devenue une crise de la dette par l'intervention même des fauteurs de crise. Les salaires sont pour l'essentiel dépensés et font vivre une partie importante de la population ; les salaires et les pensions favorisent la consommation et la relance. Des salaires augmentés, c'est aussi plus de cotisations et plus de ressources fiscales.

## Impossible ?

Une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux salaires de la Fonction publique. La FSU défend une réforme fiscale d'ampleur ; c'est un moyen essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de la population qui restent très importants, et un outil de redistribution. Le gouvernement a pris ou décidé des mesures en ce sens, mais elles n'ont pas l'ampleur que la FSU estime nécessaire. Et le choix du traité européen, les politiques d'austérité qu'il dicte entravent l'emploi public, la hausse de nos salaires, la relance.

## Avec la FSU, osons revendiquer !

Les rémunérations des agents de la Fonction publique de l'Etat (hors enseignement privé sous contrat) représentent une part toujours plus faible des richesses nationales.  
(Sources : faits et chiffres 2011-2012, INSEE).



FSU - Fédération Syndicale Unitaire - 104, rue Romain Rolland - 93 260 Les Lilas - www.fsu.fr



# SECOND DEGRÉ 72

Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré

N°82

octobre 2012

Prix : 0,5 €

## SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul  
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de  
timbrage  
Le Mans CTC  
Déposé le  
23/10/2012



### Sommaire

Edito	p. 1
La pédagogie du cadran	p. 2
Extension du domaine du charlatanisme	p. 3
Les états généraux du 2e degré Réunion des AED	p. 4 - p. 5
Pouvoir d'achat et emploi	p. 6

Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°1014 S 07091 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 23 octobre 2012

## L'ÉDITO : Non, non rien n'a changé. Tout, tout a continué<sup>1</sup>

par Lionel Quesne

Nous avons retrouvé nos classes depuis quelques semaines déjà. Nous avons donc tout le recul nécessaire pour en faire un bilan serein et précis. Et nous pouvons d'autant plus le faire que la déclinaison départementale de l'opération « les états généraux du second degré » nous a fourni nombre de témoignages (lire p. 4-5).

Que constatons-nous ? Que cette rentrée est la pire depuis bien longtemps : les effectifs des classes ont encore augmenté, les heures supplémentaires se sont multipliées, les doubléments en sciences ne subsistent qu'à l'état de traces et il est devenu monnaie courante de voir dans un établissement le tiers des collègues en complément de service.

C'était donc ça le changement ? On aura certes beau jeu de dire que cette rentrée a été préparée par la précédente majorité. Mais l'argument risque d'être un peu court.

Ainsi le collectif budgétaire de juillet est loin d'avoir pris les mesures d'urgence qui auraient été nécessaires pour assurer une rentrée dans des conditions acceptables. La légère rallonge accordée à cette occasion ne se traduit pour le second degré sarthois par aucun poste supplémentaire alors même que les effectifs sont, cette année encore, en augmentation.

Et puis tout n'est pas affaire de moyens. La profession était en attente de décisions revenant sur des réformes héritées de l'ère précédente. Et ces décisions n'auraient pas coûté un centime. Il aurait ainsi été très simple de supprimer pendant les vacances la note de vie scolaire, de suspendre le LPC ou d'arrêter l'Aide Personnalisée. Hélas, septembre est arrivé sans que rien de ce qui était attendu ne soit venu.

Et l'horizon proche ne laisse rien augurer de très positif. Le rapport sur la consultation pour la refondation de l'École semble confirmer les doutes que l'on peut avoir sur la volonté de changement, sans même évoquer la possibilité d'une rupture. Il affirme au début de chaque chapitre que les précédentes réformes ne doivent pas être remises en cause. Le cap est ainsi maintenu sur le socle commun et la réforme des lycées (lire p.2 et p.3).

De son côté, le ministre de la Fonction publique laisse déjà entendre qu'elle n'envisage pas de revalorisation du point d'indice avant 2014. Il est vrai que la situation n'est pas préoccupante : des enseignants parmi les plus mal payés d'Europe et une perte de 13 % du pouvoir d'achat depuis 2000 ! (lire p.6).

Alors, il est où le changement ? Et c'est pour quand ? Il y a de quoi être inquiet quand on entend les annonces qui se succèdent : primarisation du collège et retour de la bivalence, continuation de l'autonomie des établissements, renforcement des contrats d'objectifs, découverte de l'entreprise dès la sixième, développement de la formation patronale et de l'apprentissage, décentralisation de services entiers (les CO-Psy à la région), externalisation de missions vers le privé et l'associatif...

Il faut que ce gouvernement entende la voix majoritaire des personnels. Elle s'exprimera fortement le 25 octobre au théâtre du gymnase à Paris à l'occasion des « états généraux du second degré ». M. Peillon, dépêchez-vous, il doit encore rester quelques places.

<sup>1</sup> - Les Poppys 1971

## La pédagogie la tête dans les cadrans

On croyait avoir tout dit sur les calamiteuses politiques du chiffre qui ont fait florès dans différents ministères. À l'Éducation nationale mais pas seulement. À la police aussi par exemple ou à Pôle Emploi. On croyait avoir fait la démonstration que cet avatar du « new management », loin d'améliorer la qualité du service rendu, avait en définitive conduit à des aberrations et des artefacts dignes des plans quinquennaux soviétiques. On croyait surtout en avoir fini grâce à l'alternance de mai. Que nenni !

Depuis la rentrée, on assiste à une offensive déculpée de chefs d'établissements qui ne jurent que par le pilotage par objectifs et par les contrats du même nom.

Entendu par exemple dans un collège du département dès le jour de la pré-rentrée :

« Les résultats du DNB sont en baisse par rapport à l'an passé. Les pourcentages ne sont pas bons. Je me suis fait taper sur les doigts par le DASEN ; il faut absolument qu'on améliore . »

Quand on sait que ce collège ne présente chaque année qu'environ 70 élèves et quand on garde à l'esprit que quelques échecs en plus ou en moins font varier les pourcentages de façon importante, on se demande s'il est bien sérieux d'attacher une telle importance à ces variations chiffrées. Mais nous ne sommes là qu'au début de nos surprises car le vrai morceau de bravoure arrive quand le principal dévoile enfin sa recette pour faire remonter les scores : « Il n'y a qu'à ne pas présenter ceux dont on peut supposer qu'ils n'obtiendront pas le Brevet. » Énorme ! Quelle avancée pédagogique ! Quelle amélioration réelle du niveau de nos élèves ! Sans parler du refus d'un droit dû aux élèves, de l'arbitraire et des « bavures » potentielles. Et tout cela pourquoi ? Honnêtement, on ne sait pas bien.

Autre exemple, entendu lors d'un conseil pédagogique consacré au projet d'établissement :

« Il y a un problème avec votre notation : entre le contrôle continu et le Brevet, vous êtes dans un rapport de 1/1. » Autrement dit, la notation de l'année correspond pile-poil aux notes obtenues par les élèves lors des épreuves. A priori, on aurait plutôt tendance à considérer que cette homogénéité

est plutôt satisfaisante en ce qu'elle signifie que les élèves sont exactement préparés aux attentes de l'examen. Mais seuls les simples d'esprit peuvent raisonner ainsi car ils ne voient pas qu'en définitive cela pénalise les élèves car avec une telle notation, leur dossier ne sont pas assez bons pour envisager une seconde générale. Les enseignants du collège sont invités à être plus généreux sur les points. « De toute manière, les autres le font et arrivent ainsi à placer leurs élèves. » Bonjour l'inflation ! Avec une telle course en avant, il sera bientôt impossible d'accéder au lycée avec moins de 18 de moyenne générale.

Mais la situation se complique singulièrement quand quelques instants plus tard le même principal annonce que les échecs en seconde sont trop nombreux et qu'il faut donc être plus exigeant avec les élèves de 3e. Apparemment, il y a là deux paradoxes. Un : si on gonfle artificiellement les résultats, il y aura plus d'élèves en seconde qui n'auront pas le niveau requis et donc encore plus d'échecs. Deux : comment à la fois être plus exigeant et plus coulant sur la notation ? Mais ce ne sont là des incompatibilités que pour des enseignants à l'imagination limitée. « Dès le début de la 3e, il faut faire le tri dans les classes entre ceux que l'on sent inaptes au lycée et les autres. Aux premiers, on ne propose que du basique et on prépare sérieusement les autres à la classe de seconde. Un maître mot : pédagogie différenciée ! ». Point n'est la peine de souligner le caractère totalement illégitime des ces tentatives de main basse sur la liberté pédagogique des enseignants. Seulement, voilà où nous mène le socle commun : à un dévoiement malveillant d'une pratique pédagogique initialement conçue pour aider les élèves en difficultés ; à l'enterrement de première classe de l'égalité des chances et du collège unique. Mais les enseignants ne sont pas là pour ça. Ils sont là pour faire entrer les indicateurs de l'établissement dans les grilles statistiques des rectorats et des inspections académiques. L'élève doit disparaître et s'effacer derrière les tableaux chiffrés. Et notre métier, perdre son sens.

### Collège

Il faut commencer par dire qu'ici aussi, les dernières contre-réformes ont laissé derrière elles des dispositifs aberrants, chronophages et pédagogiquement contre-productifs. Parmi ceux-là, il faut citer au premier chef : la note de vie scolaire, le LPC et l'épreuve d'histoire des arts.

En ce qui concerne le LPC, la notion de « compétence » ne semble ni utile ni claire pour faire progresser les élèves ; des connaissances, des capacités qui seraient désignées comme objectifs, à la rigueur. En outre le LPC entraîne une énorme surcharge de travail du fait de la double évaluation : compétences et notes chiffrées. A ce propos, la note n'est absolument pas aussi traumatisante que ce que l'on veut bien nous faire croire. La plupart du temps, les élèves demandent si une évaluation sera notée avant d'y consacrer leur énergie.

Concernant l'histoire des arts, il est inconcevable, par exemple, que la seule note qu'elle génère soit affectée d'un coefficient deux fois supérieur à celui des autres disciplines. L'organisation des modalités de l'épreuve relevant de l'autonomie de chaque établissement est également incompatible avec le caractère national du Brevet. La disparition de ces dispositifs est une priorité absolue.

L'autonomie des établissements a également eu pour conséquences fâcheuses de mettre les enseignements en concurrence. Les options théâtre, musique, cirque, l'ODP mais aussi les classes bilangues ont ainsi « aspiré » les élèves en les détournant d'options disciplinaires telles que le latin, le grec ou l'allemand LV2. Il en résulte une grande souffrance pour les collègues de ces disciplines qui sont souvent amenés à « démarcher » pour maintenir leur poste, à enseigner sur plusieurs établissements et à voir leur discipline dépérir.

La concurrence a aussi amené à opérer des arbitrages entre le développement de ces options souvent non-disciplinaires et le maintien de groupes. Il faut absolument revenir à une définition nationale des seuils de dédoublement. La constitution de groupes à effectifs allégés (par exemple groupes de 18 élèves) dans les disciplines expérimentales est nécessaire.

L'enseignement des langues doit également se faire en groupes à effectifs réduits et les effectifs des classes ne doivent pas excéder 24 élèves.

Ces critiques justifiées de la gestion des options ne signifie pas pour autant que les collègues consultés se prononcent en faveur d'un collège totalement homogène. Plutôt même que de voir chaque établissement tenter de jouer sa petite carte personnelle en développant sa petite spécificité afin de tirer son épingle du jeu dans la concurrence généralisée, il semble préférable d'envisager des collèges où chaque classe serait une classe « extraordinaire » c'est-à-dire où chaque élève aurait la sensation de vivre une expérience unique et enrichissante. Ce pourrait

être le moyen de rattraper des élèves en phase de décrochage et de redonner une dynamique au collège unique. L'appétit scolaire pourrait être stimulé par des pratiques artistiques ou sportives plus légitimes que l'ODP qui, quoiqu'on en dise, reste une manière déguisée d'orienter précocement vers la voie professionnelle.

L'ambition pour tous nos élèves a été réaffirmée comme le moyen de les faire tous progresser.

### Éducation prioritaire

Il faut absolument faire disparaître le dispositif ECLAIR et son cortège de déréglementations.

L'éducation prioritaire doit être revalorisée, en accordant par exemple des décharges horaires afin de favoriser la concertation particulièrement nécessaire dans ce type d'établissements.

### Taille des établissements

L'effectif d'un collège devrait se situer autour de 400 élèves, ni trop faible ni trop important, il permettrait de limiter notablement les compléments de service.

Dans beaucoup de cas les lycées d'enseignement général et technologique ont fusionné avec les lycées professionnels de la même cité scolaire. Cela donne des ensembles trop lourds pour que l'on puisse en appréhender le fonctionnement dans sa totalité.

### Orientation

Il a été mentionné que dans les lycées on voit circuler un logiciel présenté comme un outil appropriable par tous les professeurs pour orienter leurs élèves. Ce logiciel est en particulier utilisé pendant les heures d'AP. Le bureau départemental réaffirme fortement la nécessité de respecter les qualifications professionnelles de chacun. Orienter est un aussi métier qui s'apprend, en l'occurrence par les COPsy.

Il a également été rappelé que la réforme des Bac Pro a considérablement rétréci les possibilités d'affectation des élèves en fin de 3ème. Il est urgent de repenser une formation professionnelle de service public mettant à disposition une offre large de formation

L'attachement aux trois voies du lycée (professionnelle, technologique et générale) a aussi fortement été réaffirmé avec l'exigence qu'elles redeviennent dignes de ce nom.

### Formation continue

Les présents ont vivement déploré l'appauvrissement des possibilités de formation continue. Ceci est, entre autre, une conséquence de la réforme des STI qui a asséché tous les moyens existants.

### Carrières

Les collègues contractuels sont dans l'attente impatiente de l'ouverture des concours réservés.

## Extension du domaine du charlatanisme

Au Lycée Yourcenar du Mans s'est tenue une réunion de préparation à une formation sur site sur le thème de l'Aide Personnalisée. Il s'agissait en définitive de préparer le terrain à une imminente extension du domaine de l'enseignement par compétences. La collègue détachée qui est en charge de la formation (elle enseigne en lycée) a commencé par affirmer que si nos élèves rencontraient des difficultés avec l'AP lorsqu'on leur demandait de «construire eux-mêmes» leur savoir c'est bien parce que le boulot n'était pas fait en collège et que le socle n'était pas appliqué (resic) ! Outre que les réticences des collègues de collèges sont infiniment justifiées, il n'a pas été envisagé une seule seconde que ce puisse être l'AP qui, en soi, pose problème, par son absence de contenus

définis et du fait de l'éclatement du dispositif.

Quand elle fut interrogée sur ce qu'était une compétence, terme utilisé au bas mot une cinquantaine de fois, l'encadrante, très ennuyée, délivra alors un message profond comme un secret d'état: «les compétences c'est un ensemble de savoir, de savoir faire et de savoir être»!... Mis à part le fait que nous avons tous perdu deux heures, cette expérience fut aussi désagréable en ce qu'elle présage : une percolation à partir du premier degré et du collège, de principes pédagogiques qui se parent de la vertu du modernisme et qui, en définitive ne sont qu'une resucée de poncifs tous plus ringards les uns que les autres. A l'article du socle commun, nous sommes les prochains sur la liste !

## Réunion des assistants d'éducation en Sarthe

par François Carlach

La situation des AED, déjà difficile, se détériore encore à cette rentrée. Le nombre de contrats dans les établissements diminue, accentuant la précarité.

Le rôle et la place des missions d'AED dans les établissements méritent mieux que d'en faire un « petit boulot » sur un siège éjectable qui chaque année menace de se déclencher avec le non-renouvellement du contrat.

Le SNES porte des revendications fortes pour les AED : allonger la durée des contrats, reporter de 6 à 8 ans la durée possible d'exercice, permettre une meilleure articulation avec la poursuite des études et les formations professionnelles, intégrer les AED dans la nouvelle loi prévoyant des possibilités de titularisation.

- **Le SNES a besoin de continuer à faire vivre ces revendications. Pour cela, la participation de chacun est nécessaire.**
- **Ne pas rester isolé est aussi une nécessité pour chacun, pour connaître ses droits et être en mesure de les faire respecter.**

Le SNES-FSU organise en Sarthe une réunion, sous forme d'un stage de formation syndicale.

Au-delà d'un simple rappel de nos droits, ces réunions se veulent aussi des moments de rencontre entre assistants d'éducation et de réflexion sur les stratégies à mettre en oeuvre localement pour faire valoir nos droits et obtenir des avancées sur nos conditions de travail.

**LE MANS**

**mercredi 14 novembre 2012**

**de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h**

**maison des associations**

**place Stalingrad**

- De plus, afin de faciliter l'organisation de cette réunion, nous vous remercions de nous informer de votre participation par téléphone : 02 40 73 52 38 ou par courriel : aed@nantes.snes.edu

# Les états généraux du second degré

## Synthèse départementale

Synthèse établie lors de la réunion du bureau départemental du Snes 72 le 26 septembre 2012. Cette réunion était ouverte aux S1 et à l'ensemble des collègues.

Parmi tous les items figurants dans les « cahiers revendicatifs », les participants à la réunion ont choisi de traiter ceux qui suivent. Cette synthèse intègre aussi les contributions qui nous sont parvenues de différents établissements dans leurs volets correspondants aux thèmes retenus :

### Lycée

Il est urgent et impératif d'en finir avec l'A. P, dispositif unanimement dénoncé par les collègues mais scandaleusement encensé par les IPR chargés de l'évaluer. Le scandale réside précisément en ce que cette appréciation est faite à contre courant de ce que pense la profession. Il s'agit en effet d'un dispositif non seulement inutile, pédagogiquement parlant, mais nocif dans la mesure où il a totalement désorganisé les services ainsi que le fonctionnement des établissements.

#### Pour preuve :

- les surveillants ne savent plus du tout où se trouvent les élèves dans l'établissement et les professeurs ne le savent guère plus.
- l'AP est parfois confié à des AED ce qui est un non-sens et une dérive inacceptable
- l'accès aux salles informatiques et au CDI pour faire cours avec son groupe classe est devenu impossible car ces lieux sont systématiquement réquisitionnés pour l'AP
- la multiplication des groupes générée par l'AP a totalement déstructuré le groupe classe tant et si bien qu'il n'y a bien souvent qu'un seul professeur à avoir la classe entière (cela limite beaucoup les possibilités de recrutement des PP)

La fragmentation du groupe classe a en outre été aggravée par d'autres dispositifs tels que les TPE ou les enseignements d'exploration. Si l'on met bout à bout tout cela, on arrive à un emploi du temps d'élèves constitué pour moitié par de l'enseignement en groupes. Les collègues se plaignent de ne parfois voir certains élèves que six fois dans l'année. Ce qui pédagogiquement n'a aucun sens. L'impression est grande de ne plus avoir pour mission que d'occuper les élèves plutôt que de réellement les enseigner. Ce sentiment est parfois renforcé par la frustration de ne pas pouvoir noter les élèves.

Par ailleurs AP, TPE, enseignements d'exploration génèrent un nombre incalculable de réunions où les collègues s'épuisent littéralement avec le sentiment de le faire de façon totalement stérile. Ce temps perdu serait plus utilement employé à réfléchir à ce qui doit être enseigné et comment cela devrait l'être.

Unaniment, les collègues présents demandent que les heures qui ont été prélevées sur les disciplines pour faire exister ces dispositifs retournent aux disciplines. Cela est d'autant plus nécessaire que dans le même temps les programmes ont été alourdis.

#### Le cycle terminal de la voie technologique industrielle

Les programmes sont très vagues et détachés des métiers de l'industrie. Cette réforme n'a pas permis d'enrayer la chute des effectifs. La théorisation des savoirs efface la particularité de la voie technologique qui a permis d'orienter un type d'élèves vers cette filière.

#### Le cycle terminal de la voie technologique tertiaire

Sa mise en place est marquée par un manque d'information et de formation.

L'impact immédiat de cette réforme : diminution des heures liée à la fusion de disciplines, suppression de postes, augmentation des effectifs par classes et détérioration des conditions de travail

#### Les épreuves en CCF

L'harmonisation mise en place au départ disparaît. De fait, il y a un isolement et donc une distorsion des exigences entre les établissements. C'est une surcharge de travail qui n'est pas rémunérée.

Ce type d'organisation laisse planer des doutes quant à la sincérité des résultats obtenus, en particulier par les établissements du privé. De plus cela génère des pressions hiérarchiques afin de « surnoter ».

### Les contenus

Les présents ont déploré la disparition du Conseil national des programmes, instances où les professeurs avaient encore leur mot à dire en la matière. Cela est d'autant plus regrettable que bien des programmes sont devenus totalement aberrants (Histoire-géographie en collège et au lycée par exemple). Ils sont souvent trop lourds et incohérents. Il y a urgence à les revoir.

### Lutte contre l'échec scolaire

La mauvaise conception des programmes a peut-être sa part de responsabilité dans l'échec scolaire mais il ne faut surtout pas oublier que celui-ci est sur-déterminé par des facteurs économiques et sociaux. Et la crise économique actuelle s'aggravant, il est à craindre que les phénomènes de décrochage et de violences aillent aussi en empirant. La réussite de tous les élèves passent aussi par l'accès généralisé à des conditions de vie décentes.

La lutte contre l'échec scolaire dépend aussi d'une réflexion à mener, entre autre sur le collège unique, les raisons qui font que ce projet peut paraître aujourd'hui en panne et sur l'ambition que l'on a pour lui.